

**1560 - Vincent Sertenas et Gilles Robinot - Trésor
des Amadis - British Library**

IV QUART LIVRE
 offensé, si n' prins à desplaistr, que le luy aye
 tout obey: car en cela seulement je me tiens con-
 pable, & non autrement. Et au demeurant, pour
 vous auiler comme ceux, au pouuoir desquels
 moy & mes femmes sommes à present, enuoyé
 ambassadeurs vers luy, tant pour sçauoir comme
 il aura pris le secours qu'il m'ont fait, que pour
 le supplier auoir pié de moy ainsi: l'ay donné
 charge à Durin, de vous faire entendre, premier
 qu'il soyent arriuez, à quoy (ma dame) m'ay
 dexté, si luy plaisit, & à mettre paix aussi
 si grande guerre a commencé par le malheur,
 qui est en ceste vostre treshumble, & trefebis-
 sante fille Oriane.

*Harangue de Quatrecent au Roy Lisuard de par les
Chevaliers de l'Isle Ferme, par laquelle il luy est remon-
stré de l'office d'un Roy, pour bien recueillir une am-
bassade, & qu'il doit excuser l'entreprinse des Cheva-
liers de l'Isle Ferme, & recevoir me dame Orsine si-
sille en sa court, en aussi grand contentement, qu'il avoit*

SIRE, c'est vne vertu treslouable & digne
de recommandatiõ entre les Roys & Princes, d'en
tendre par grand' patience, ce que les ambassa-
deurs des estrangers ont charge de leur declarer,
ostãs d'enroux eux toute passion, à ce que s'il am-
bassade, qui leur est faicte, les contente, ils en re-
çoynent plus de ioye, & soyent les ambassadeurs
mieux recueilleis & fauorisez, & au contraire, s'ils

Fichier issu d'une page EMAN : <http://eman-archives.org/ThresorsRenaissance/files/show/154122>